

Date de dépôt : 18 novembre 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Rossiaud : Quelle garantie que l'unité de santé sexuelle et planning familial reste un service psychosocial ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 octobre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'unité de santé sexuelle et planning familial est le centre de santé sexuel du canton de Genève, dont l'organisme fédéral de référence est la Fondation Santé Sexuelle Suisse.

La qualité des prestations psychosociales est garantie par la multidisciplinarité des formations de base des personnes engagées, ainsi que par une formation spécifique postgrade universitaire de spécialiste en santé sexuelle (DAS délivré conjointement par l'Université de Genève, l'Université de Lausanne et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)).

La population apprécie le service délivré dans le sens d'une approche de la personne qui tient compte des aspects culturels et sociaux. L'approche sociale permet des collaborations interinstitutionnelles pour des actions de prévention, afin de toucher directement la population genevoise autour de la promotion du bien-être sexuel, et notamment de la réduction des interruptions volontaires de grossesses.

L'unité de santé sexuelle et planning familial a été rattachée aux Hôpitaux universitaires de Genève en 2002. Cela reste à ce jour, pour les raisons évoquées plus haut, le seul service non médicalisé des HUG.

Mesdames les conseillères d'Etat,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mes questions sont les suivantes :

- A l'occasion du prochain départ à la retraite de sa responsable, est-ce que les HUG ne vont pas remplacer la responsable, puis petit à petit les spécialistes en santé sexuelle par des médecins ou des infirmières ?*
- L'approche holistique et les prestations sociales ne seront-elles pas mangées par les approches psychologiques et médicales ?*
- Le temps de travail sera-t-il orienté sur des recherches médicales au détriment des interventions de terrain pour la prévention primaire ?*

Je vous remercie par avance de votre réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La mission générale de l'Unité de santé sexuelle et planning familial (USSPF) s'appuie sur les cadres légaux et les recommandations de Santé Sexuelle Suisse, ainsi que sur les droits fondamentaux en matière de sexualité définis par des organismes internationaux et notamment par l'OMS. C'est dans ce sens que l'USSPF propose et proposera dans ses prestations des consultations psycho-sociales non médicalisées (p. ex. : consultations liées aux problèmes psychologiques et sociaux de la vie relationnelle et affective).

L'équipe de l'USSPF est actuellement constituée non seulement de psychologues mais aussi de sexologues, conseillères et conseillers conjugaux, sages-femmes qui sont par ailleurs conseillères et conseillers en santé sexuelle, titre qu'ils et elles ont obtenu par une formation postgrade universitaire de 2 ans (DAS en santé sexuelle : interventions par l'éducation et le conseil) et qui permet de développer des connaissances et des compétences pour travailler en santé sexuelle spécifiquement dans le domaine du conseil psycho-social. Le titre de conseiller-ère en santé sexuelle sera toujours le socle de formation et compétences au sein de l'USSPF. Ce socle est évidemment complété par des compétences spécialisées (conseiller-ère conjugal-e, psychologue).

Au-delà d'un service psycho-social au sein de sa propre équipe, l'USSPF travaille avec les autres unités psycho-socio-médicales des HUG (y inclus le département de médecine de premier recours, le département de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, le département de psychiatrie) et le réseau psycho-social du canton de Genève (y inclus les services sociaux, les psychologues et

psychothérapeutes installés). Ce travail avec le réseau psycho-social est une condition sine qua non à l'activité actuelle et future de l'USSPF.

Les missions et activités de l'USSPF seront particulièrement soulignées dans le cahier des charges du prochain responsable de l'USSPF.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA